

Communiqué de presse

2CRSi répond point par point au rapport de Grizzly Research et réaffirme la réalité de son activité

Webinaire investisseurs : 19 juin 2026 à 18h00

Strasbourg, France - 19/06/2026 - 2CRSi (ISIN : FR0013341781), concepteur et fabricant de serveurs haute performance et écoénergétiques, apporte une réponse circonstanciée aux allégations contenues dans la publication de Grizzly Research LLC du 18 juin 2026, qu'elle conteste avec la plus grande fermeté. La Société réaffirme la réalité et la traçabilité de son activité industrielle (produits, clients, sites et comptes certifiés) et répond aux principales questions de ses actionnaires.

1. Un rapport émanant d'un vendeur à découvert

La publication s'inscrit dans une démarche de vente à découvert activiste, assumée par son auteur. Selon une déclaration de position vendeuse nette publiée par l'Autorité des marchés financiers, Grizzly Capital Management LP, opérant sous la marque Grizzly, détenait avant la publication du rapport une position vendeuse nette de 0,89 % du capital de 2CRSi, soit environ 200 000 titres. L'auteur a donc un intérêt financier direct à la baisse du cours.

Dans ses propres avertissements, Grizzly indique que ses rapports expriment des opinions, et non des déclarations de fait. L'impact immédiat d'une telle publication sur le cours ne saurait être assimilé à une validation de ses conclusions. 2CRSi rappelle par ailleurs que la diffusion d'informations fausses ou trompeuses dans le but d'influencer le cours peut constituer une manipulation de marché au sens de l'article 12 du règlement (UE) n° 596/2014 (MAR).

2. La réalité de l'activité et des comptes de 2CRSi

2CRSi conçoit, développe et fabrique ses propres serveurs. Le Groupe exploite plusieurs sites de production à Strasbourg (France), à Manchester (Royaume-Uni) et à Rouses Point (État de New York, États-Unis) et prépare, dans le cadre d'un partenariat avec Valeo, l'ouverture d'une production destinée au marché indien à Chennai (Inde). Ses produits, ses clients et ses sites sont identifiables et vérifiables, et les comptes du Groupe sont établis selon les normes réglementaires en vigueur et certifiés par son commissaire aux comptes, le cabinet Ernst & Young.

La Société rejette catégoriquement l'affirmation selon laquelle une partie de ses revenus ou de ses projections serait fabriquée. Le Conseil d'administration a saisi son Comité d'audit et des risques afin d'examiner l'ensemble des points soulevés.

3. Chiffre d'affaires et répartition géographique

Les chiffres présentés par Grizzly comme « incohérents » correspondent en réalité à deux mesures distinctes : la répartition du chiffre d'affaires par zone de livraison (dont 71 % en Asie, communiquée dans le communiqué de chiffre d'affaires consolidé du 25 juillet 2024 <https://investors.2crsi.com/wp-content/uploads/2024/07/2CRSi-annonce-un-chiffre-daffaires-consolide-de-220-millions-deuros.pdf>) et la répartition du chiffre d'affaires facturé par zone, dont environ 50 % depuis la zone Amérique du Nord (rapport annuel 2023-2024 <https://investors.2crsi.com/wp-content/uploads/2024/11/RFA-23-24-version-definitive-signee-4.pdf>). Ces deux bases ne sont pas contradictoires.

La croissance du chiffre d'affaires américain résulte du lancement de la gamme de serveurs dédiés à l'intelligence artificielle, du redressement de l'activité après la cession de Boston Limited et les effets du COVID-19, du renforcement des équipes commerciales en Californie, et d'un accès facilité à des composants Nvidia à la suite des restrictions américaines à l'exportation du 7 octobre 2022, qui ont redirigé vers d'autres marchés des volumes initialement destinés à la Chine.

La Société précise un point essentiel : le contrat-cadre de 610 M\$ n'a donné lieu à aucune facturation sur l'exercice considéré. La croissance du chiffre d'affaires nord-américain provient de commandes distinctes, livrées et payées, et non de ce contrat-cadre.

S'agissant de la remise exceptionnelle évoquée dans le rapport : un client souhaitait être livré avant Noël 2024, livraison que 2CRSi n'a pu assurer qu'en février 2025. Pour préserver cette relation commerciale et honorer la commande, une remise exceptionnelle lui a été consentie en compensation de ce retard. Il s'agit d'une pratique commerciale usuelle, qui ne remet nullement en cause la réalité de la commande, laquelle a été livrée et facturée.

4. Le contrat-cadre de 610 M\$ et NewYork GreenCloud (NYGC)

2CRSi intervient en qualité de fournisseur de matériel informatique dans le cadre d'un contrat-cadre conclu avec un client américain, autour de projets associant des serveurs haute performance et la réutilisation de leur chaleur fatale (chauffage de serres agricoles, production d'eau potable). Le projet est toujours en cours, une première installation étant en développement dans le sud de la Californie ; son calendrier a été affecté par la remise en cause d'incitations fiscales américaines (Inflation Reduction Act).

Le projet est conduit par phases : une première phase de mise à disposition de puissance électrique et d'une capacité de calcul initiale, prévue en 2026, puis une montée en puissance ultérieure à l'horizon 2027-2028. Le rôle de 2CRSi se limite à la fourniture des serveurs. Il n'existe donc aucune contradiction entre une livraison de serveurs par 2CRSi à l'été 2026 et une montée en puissance du site en 2027-2028 : la livraison du matériel précède normalement la mise en service complète de l'installation par le client. Les caractéristiques techniques et le calendrier propres au site relèvent du porteur de projet, 2CRSi n'en étant ni l'auteur ni le garant.

Les accusations de Grizzly sur ce point sont infondées. NYGC est une société cliente de 2CRSi : aucun lien capitalistique, aucune participation, aucun mandat social, aucune fonction de direction ne lie 2CRSi ou Alain Wilmouth à cette société, sur laquelle ni l'un ni l'autre n'exercent de contrôle ni d'influence notable. Le périmètre des parties liées fait par ailleurs l'objet d'une revue régulière par les commissaires aux comptes de 2CRSi.

Sur le titre « Co-Founder » évoqué par Grizzly : le support reproduit dans le rapport Grizzly a été diffusé par le conseil de NYGC dans le cadre de la levée de fonds propre à cette société. La diapositive « équipe » y recense ainsi les intervenants du projet : responsable de site, conseil financier, fournisseur, et non pas les mandataires sociaux et salariés de NYGC. Alain Wilmouth n'est ni fondateur, ni associé, ni propriétaire, ni dirigeant, ni mandataire social de NYGC, et n'y exerce aucune fonction.

Le site internet de NYGC, ainsi que certains supports techniques et commerciaux (brochures de sites, vidéos de présentation des solutions), ont été réalisés par 2CRSi au titre d'une prestation de services facturée, à des conditions de marché, pour un montant à ce jour inférieur à 100 000 €. Une telle prestation, courante entre un fournisseur et son client, ne traduit ni lien capitalistique, ni contrôle, ni influence de 2CRSi sur NYGC.

2CRSi entretient une relation commerciale avec le Dr Joseph Church depuis 2021 (achat et location de serveurs). La structure financière et la viabilité propre de NYGC relèvent de cette société ; le sujet pertinent pour 2CRSi est la capacité de recouvrer ses créances. La Société applique le principe selon lequel ses livraisons sont conditionnées au paiement.

5. Les contrats en Allemagne, à New York et au Canada

Ces commandes ont été intégralement livrées et payées, et le chiffre d'affaires correspondant a été comptabilisé sur les périodes indiquées. La confidentialité de l'identité de certains clients est une pratique commerciale courante et licite, qui ne préjuge en rien de la réalité des opérations, attestée par les livraisons et les encaissements.

6. Le consortium ÆTHER Infrastructure

Le 9 avril 2025, la Commission européenne, via l'entreprise commune EuroHPC, a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif aux futures AI Gigafactories européennes. Dans ce cadre, 2CRSi a déposé le 20 juin 2025 la candidature du consortium ÆTHER Infrastructure. ÆTHER n'est ni une filiale, ni une société liée au groupe 2CRSi : il s'agit d'un cadre de coopération industrielle européen.

Le 18 février 2026, 2CRSi a annoncé l'ouverture de négociations relatives à un site compatible avec ces orientations (<https://investors.2crsi.com/wp-content/uploads/2026/02/2CRSi-et-AETHER-lancement-des-negociations-pour-un-site-dAI-Gigafactory.pdf>), en précisant qu'il s'agissait d'une phase préparatoire, sans engagement définitif ni garantie de réalisation. Les membres du consortium et leurs rôles feront l'objet de communications appropriées selon le calendrier applicable et dans le respect des règles d'information du marché.

7. Sites américains

Rouses Point : 2CRSi y exploite l'un de ses sites de production. La Société n'a jamais affirmé être propriétaire des murs ; son communiqué du 17 mai 2021 indique que le site est réhabilité par ERS Investors et aménagé par 2CRSi pour son propre projet (<https://investors.2crsi.com/wp-content/uploads/2021/05/2CRSi-etablit-un-campus-technologique-et-un-datacenter-vert-a-Rouses-Point-dans-lEtat-de-New-York.pdf>). La propriété de l'immeuble par un tiers ne contredit pas l'exploitation industrielle qu'en fait 2CRSi.

Chateaugay et 2CRSi Cloud Solutions : 2CRSi Cloud Solutions n'est pas une entité juridique mais une ligne d'activité du Groupe, qui ne détient pas d'actifs à ce titre.

Fremont : 2CRSi y a exploité un site de production avant de transférer ses équipements et ses stocks vers San Jose puis vers Rouses Point, où est désormais assurée sa production aux États-Unis. Le retrait d'une mention de site, à la suite d'un transfert d'activité de portée limitée, ne traduit aucune dissimulation.

8. Gouvernance, cotation et prochaines étapes

La cotation du titre 2CRSi, suspendue à la demande de la Société afin de garantir à l'ensemble du marché une information complète, précise et égalitaire, reprendra le lundi 22 juin 2026 à 9h00 (heure de Paris). La Société aura ainsi porté à la connaissance du marché, avant la reprise, le présent communiqué ainsi que les éléments présentés lors du webinaire.

2CRSi se réserve le droit d'engager toute action qu'elle estimera appropriée pour préserver ses droits, sa réputation et les intérêts de ses actionnaires.

Conclusion

2CRSi conteste avec la plus grande fermeté l'affirmation selon laquelle ses revenus ou ses projections seraient fabriqués. Cette affirmation est démentie par la réalité de son activité industrielle, dont les produits, les clients et les sites sont identifiables et vérifiables, et dont les comptes sont certifiés par les commissaires aux comptes. La Société rejette toute imputation de tromperie délibérée de ses investisseurs, des régulateurs ou de ses commissaires aux comptes.

À propos de 2CRSi

Fondée en 2005 à Strasbourg (France), 2CRSi conçoit, développe et fabrique des serveurs informatiques haute performance et des solutions innovantes pour l'intelligence artificielle, le calcul haute performance et le stockage de données. Engagé dans une démarche responsable et durable, le groupe opère sur plusieurs continents et fournit des solutions technologiques à haute efficacité énergétique à des secteurs tels que la technologie, l'industrie, les jeux vidéo, la recherche scientifique et les centres de données. 2CRSi est coté depuis juin 2018 sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0013341781) et a été transféré sur Euronext Growth en novembre 2022.

En savoir plus sur : <https://2crsi.com/>



Serveurs haute performance

2crsi

Contacts 2CRSi

2CRSi

Jean-Philippe LLOBERA
Directeur France
press@2crsi.com
03 68 41 10 70

Seitosei.Actifin

Foucauld Charavay
Communication financière
foucauld.charavay@seitosei-actifin.com
06 37 83 33 19

Seitosei.Actifin

Isabelle Dray
Relations presse financières
isabelle.dray@seitosei-actifin.com
06 85 36 85 11